



Organe fédéral "Le Travailleur de la Mer"

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES



Montreuil, le 17 juin 2014

APPEL A LA GREVE ET A LA MOBILISATION MASSIVE A COMPTER DU 26 Juin 2014

La Marine Marchande est un des secteurs les plus touchés avec, si aucune avancée n'est faite de la part du gouvernement, une perte potentielle de plusieurs milliers d'emplois à travers les différents genres de navigation :

➔ tout d'abord la volonté cachée par le Gouvernement de ne pas publier le **décret du pays d'accueil** qui est indispensable au maintien des emplois de marins et sédentaires français mis en péril par les compagnies qui travaillent en France sous pavillon international pourtant interdit au cabotage national comme le fait la compagnie « lowcost » Corsica ferries

➔ mais également le **remorquage** en attendant les répercussions qu'aura aussi sur ce genre de navigation, le décret du pays d'accueil, les marins de 2 ports sont actuellement au **chômage technique** et verront des restructurations avec pertes de postes. Ensuite nous pouvons craindre dans un futur proche des **restructurations également des grands ports Maritimes** ; cela a d'ailleurs commencé avec le port de Nantes.

➔ Egalement touché le secteur **du large qui**, avec la **modification de la loi de 92** aurait permis de conserver une centaine d'emplois ... là encore le gouvernement ne fait rien !!

➔ Nous n'oublions pas la **transition énergétique** où le Gouvernement qui, malgré les autorisations de Bruxelles, ne facilite que peu ou prou les armements à cette transition énergétique. Il est bien évident que l'impact des coûts aura des **répercussions sur l'emploi des personnels maritimes français !**

➔ Le secteur **ferries du transmanche** n'est pas lui non plus à l'abri de ces **menaces sur l'emploi**, nous avons pu le constater avec la mise en péril de My Ferry Link ;

➔ mais également par la **possible perte de la Délégation de Service Public** entre **Dieppe** et **Newhaven** par la compagnie DFDS Seaways, employant **100% de marins français avec le 1^{ER} registre** et qui risque de ne pas voir cette DSP reconduite.

En conséquence, la FNSM CGT réclame :

✘ La publication au JO et prise d'effet avant le 1^{er} juillet du décret de loi « **Etat d'accueil** » tel que s'y est engagé le 31 mars dernier, le Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche, M. Frédéric CUVILLIER, pour garantir l'application et le respect des règles sociales françaises et du pavillon français 1^{er} registre avec l'obligation de contrats d'engagements maritimes français.

✘ La mise en œuvre des modifications législatives nécessaires à l'harmonisation totale des règles sociales et à l'obligation de contrats d'engagements maritimes français

pour tous les salariés employés sur tous les navires exerçant des activités régulières dans les eaux territoriales françaises tel que M. Frédéric CUVILLIER s'y est engagé par écrit le 8 janvier 2014.

- ✘ La modification de la loi de 1992 afin de donner obligation aux compagnies pétrolières et produits dérivés françaises de transporter tous leurs produits sous pavillon français 1er registre pour des raisons d'intérêt national et de sécurité.
- ✘ L'activation d'une réelle politique afin de conserver les emplois des personnels marins et sédentaires français dans tous les secteurs de navigation, avec le 1^{er} registre, qu'elles soient de services ou de transports.
- ✘ La mise en œuvre d'un véritable plan de relance industriel de la filière Maritime-Navale et Portuaire à maîtrise publique sur un modèle de développement durable afin d'aménager et de développer harmonieusement l'ensemble du territoire national et des Grands Ports Maritimes Français, au service de l'emploi comme des usagers.



POUR LA DEFENSE DE L'EMPLOI MARITIME FRANÇAIS AVEC LE PAVILLON FRANÇAIS 1^{ER} REGISTRE, TOUS LES PERSONNELS -MARINS SEDENTAIRES- DE LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE DOIVENT AGIR CONTRE CE GOUVERNEMENT AUSSI DESTRUCTEUR QUE SES PREDECESSEURS EN MATIERE D'EMPLOIS ET DONT LA LIGNE DE CONDUITE N'EST DICTEE QUE PAR LE PATRONAT AUQUEL IL OCTROIE ENCORE ET TOUJOURS PLUS DE LARGES DIVIDENDES, SANS CONTREPARTIES D'EMPLOIS.

**la Fédération Nationale des Syndicats
Maritimes CGT,
dans un esprit unitaire avec
l'Union Interfédérale des Transport CGT
et la confédération CGT,
Appelle
l'ensemble du monde maritime
-marins et sédentaires-
à la grève et à la mobilisation
à compter du 26 juin 2014**